

Séance ordinaire du 17 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 17 janvier 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Pascal Saumure Maire suppléant
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Marc Poirier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Steve Millar Conseiller

Est absent : Monsieur Steve Lefebvre Maire
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pascal Saumure.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Pascal Saumure maire suppléant, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2024-01-17-001

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 - 19h00
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 - 19h05
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2023
- 0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 0-6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2023
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2024 payables en janvier 2024
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2024
- 100-9 Avis de motion – Règlement établissant la taxation et la tarification pour 2024
- 100-10 Arrangements de taxes foncières au 31 décembre 2023 – Perception

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Inspection des camions incendie – Nomination d'un responsable

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
 - A- Dates de collectes des gros objets – Année 2024
 - B- Entente de partenariat – Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
- 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2023
- 600-3 Projet Baie- Gabriel – Promesse cession/ achat – Autorisation signatures
- 600-4 PÉRO – Entretien sentiers pédestres

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Rapport du Comité des loisirs de Bouchette et Cameron Inc.
700-2 Journée d'activités hivernales 2024 - Budget

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

M.B. 2024-01-17-002

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 – 19h00

M.B. 2024-01-17-003

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 – 19h00, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 – 19h05

M.B. 2024-01-17-004

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 – 19h05, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2023

Le maire suppléant énumère sommairement les activités du maire pour le mois de décembre 2023.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Dépôt par la directrice générale du suivi des procès-verbaux et ce, pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2024-01-17-005

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023, pour un montant total de 4 331.56 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2024-01-17-006

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits telle que déposée par la directrice générale et ce, pour un montant total de 15 940 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2023

M.B. 2024-01-17-007

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2023 pour un montant total de 197 118.26 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2023**

M.B. 2024-01-17-008

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2023 pour un montant de 17 415.72 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 **Approbation de la liste des comptes 2024 payables en janvier 2024**

M.B. 2024-01-17-009

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2024 payables en janvier 2024 pour un montant de 55 924.97 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 **Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2024**

M.B. 2024-01-17-010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants sont approuvés au budget de l'année 2024;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2024 adopté par la municipalité de Bouchette;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2024 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche et le paiement des différentes compensations approuvées préalablement par le conseil;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage, de carburant et informatiques;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité;

- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil;
- Les paiements des frais de poste;
- Le paiement de quotes-parts de la M.R.C. et d'ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et greffière-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2023-01-16-009 adoptée le 16 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Avis de motion – Règlement établissant la taxation et la tarification pour 2024

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, annonce ce 17 janvier 2024, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-354 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement 2024-354 est déposé et présenté.

Conseiller au siège #1
Michel Lamoureux

100-10 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2023 – Perception

M.B. 2024-01-17-011

Considérant qu'au 31 décembre 2023, il existe des arrérages de taxes;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre les arrérages de taxes foncières en perception chez notre firme d'avocats;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Claudia Lacroix, à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme RPGL, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2023 dont les montants sont supérieurs à cent (100) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de décembre 2023.

200-2 Inspection des camions incendie – Nomination d'un responsable

M.B. 2024-01-17-012

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de nommer Jérôme Ringuette, pompier volontaire au sein de la brigade de service incendie de Bouchette, responsable des inspections régulières des camions du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de décembre 2023.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de décembre 2023 concernant l'usine d'épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de décembre 2023.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

A- Dates de collectes des gros objets – Année 2024

M.B. 2024-01-17-013

Considérant le contrat de cueillette des matières résiduelles, contrat BOU-2022-02;

Considérant que selon ce contrat, la collecte des gros objets se fait 4 fois par année;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les dates de collecte des gros objets pour l'année 2024 seront les : 1^{er} avril 2024, 3 juin 2024, 5 août 2024 et le 7 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

B- Entente de partenariat – Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

M.B. 2024-01-17-014

Considérant l'annonce du gouvernement de son intention de moderniser le système de collecte sélective;

Considérant que le règlement concernant la modernisation du système de collecte sélective a été adoptée le 7 juillet 2022 par le gouvernement;

Considérant que le gouvernement a désigné « Éco Entreprise Québec » (ÉEQ) pour la gestion de la collecte sélective pour une durée de 5 ans;

Considérant que les municipalités de la MRCVG doivent créer des regroupements afin de signer un contrat d'entente avec ÉEQ;

Considérant que le délai prescrit est très court, soit le 21 janvier 2024;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que la municipalité de Bouchette s'engage à se regrouper afin de signer l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec;

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2023

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2023 sont déposées.

600-3 Projet Baie-Gabriel – Promesse de cession/achat – Autorisation signatures

M.B. 2024-01-17-015

Considérant la subvention dans le cadre du programme de subvention Fonds des petites collectivités (FPC) visant un projet de réfection de chemins dans le secteur du Lac-des-Pères;

Considérant que la municipalité se doit d'être propriétaire des parcelles de terrain du chemin privé pour la réalisation de ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le maire, Steve Lefebvre, ou en son absence, le maire suppléant, Pascal Saumure, et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer les promesses de cession d'un chemin privé avec chaque propriétaire du chemin Lac-des-Pères privé.

Les actes finaux visant le transfert de propriété de ces parcelles de terrain pourront se faire après que chaque propriétaire aura signé la promesse de cession de leur portion.

Il est de plus résolu qu'advenant un problème environnemental visant l'emplacement du chemin, la municipalité ne signera pas les actes finaux de transfert de propriété.

Adoptée à l'unanimité

600-4 PERO – Entretien sentiers pédestres

M.B. 2024-01-17-016

Considérant la correspondance reçue de Madame Marlène Thonnard, présidente du Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO);

Considérant qu'au Village touristique Majopial, des sentiers pédestres sont aménagés;

Considérant que le PERO travaille présentement à convenir d'une entente avec le Village Majopial pour l'entretien des sentiers;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 –;

Considérant que le PERO prévoit déposer une demande dans le cadre de programme de subvention « Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité » et ce, pour l'entretien de différents sentiers dont ceux situés au Village touristique Majopial;

Considérant que selon le PERO, le montant annuel d'entretien des sentiers se chiffre à 3 500\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe au programme d'entretien des sentiers pédestres pour une somme maximale de 3500\$ plus taxes, et qu'elle est d'accord pour que la municipalité de Bouchette soit incluse dans la demande de projet que le PERO va déposer dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et ce, pour les sentiers pédestres situés au Village touristique Majopial. Une réponse positive dans le cadre de ce projet diminuerait le coût pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Rapport du Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc.

M.B. 2024-01-17-017

Considérant le rapport déposé par la présidente et la trésorière du Comité des loisirs de Bouchette, au sujet des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2023;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de verser la somme de 12 000 \$ au Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc et ce, comme subvention relative à l'année 2024. Le comité des loisirs devra, en janvier 2025, déposer son rapport concernant les dépenses de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les membres du conseil tiennent à mentionner qu'ils sont bien contents des activités gérées par les bénévoles du Comité des loisirs de Bouchette.

700-2 Journée d'activités hivernales 2024 – Budget

M.B. 2024-01-17-018

Considérant qu'une journée d'activités hivernales se tiendra le 2 mars prochain;

Considérant qu'une programmation préliminaire des diverses activités est en préparation par les différents partenaires du comité municipal en loisir;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de débloquer la somme maximale de 4 000\$ en vue de l'organisation de la journée d'activités hivernales qui se tiendra le samedi 2 mars 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements en date de l'activité, et ce, en toute conformité aux règles administratives en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Projet Baie Gabriel
- Budget 2024

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2023-01-17-019

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 19h15.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière